

Grippe A (H1N1) et militaires

Par kezako99, le 16/11/2009 à 17:42

Je suis militaire et actuellement nous faisons parti des gens qui seront amenés à être vaccinés contre la grippe A car nous sommes susceptibles de partir en opération extérieures ou en Outre-mer.

De ce fait, on nous oblige à être vacciné contre la grippe A sous peine de se voir refuser notre aptitude à servir en opérations extérieures.

Ma question est : ont-ils le droit de nous obliger à nous faire vacciner contre une grippe peu connue avec un vaccin pas très sûr?

Si nous acceptons de nous faire vacciner (pour ne pas être pénalisés pour nos déplacements) et qu'il nous arrive qqch plus tard, serions-nous dans la possibilité de nous retourner contre notre administration?

Merci de vos réponses...

Cdt